17 OCTOBRE 2022 CANADA PROVINCE DE QUÉBEC VII I F DE PERCÉ

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue dans la salle de l'hôtel de ville à laquelle sont présents mesdames les conseillères Allyson Cahill-Vibert et Doris Réhel et messieurs les conseillers Yannick Cloutier et Jonathan Côté sous la présidence de la mairesse, madame Cathy Poirier. Sont également présents monsieur Jean-François Kacou, directeur général, et madame Gemma Vibert, greffière.

Madame la mairesse annonce l'ouverture de la séance à 19 h.

La présente séance, tel qu'il appert de l'avis de convocation, a pour but la prise en considération du sujet suivant :

1. Adoption du Règlement numéro 604-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 4 024 216 \$ pour la construction d'un entrepôt sur le site du garage municipal.

RÉS. NO. 377-2022 : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 604-2022 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 4 024 216 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT SUR LE SITE DU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 11 octobre 2022;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'une copie du Règlement numéro 604-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 4 024 216 \$ pour la construction d'un entrepôt sur le site du garage municipal a été remise aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement ne comporte aucune modification par rapport à celui déposé lors de la séance du 11 octobre 2022;

CONSIDÉRANT QUE des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance;

CONSIDÉRANT les informations données sur l'objet du règlement et le mode de financement, de paiement et de remboursement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Allyson Cahill-Vibert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le Règlement numéro 604-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 4 024 216 \$ pour la construction d'un entrepôt sur le site du garage municipal soit et est adopté en suivant les procédures régulières relatives à l'adoption de tel règlement.

Le seul sujet à l'ordre du jour ayant été traité, madame la mairesse annonce l'ouverture de la période de questions.

ADVENANT 19 H U3, monsieur le conseille	r Yannick Cloutier propose la levee de la presente seance.
CATHY POIRIER, MAIRESSE	GEMMA VIBERT, GREFFIÈRE

ADVICINANT 40 H 02 magnisus la conceilles Vennick Clauties propose la laute de la précente céana

	-:		2 _		• -	reconnais			_ :	I -	4 14!	2:1		
⊢n.	cianant	ו בח	nracae_	Narnai	םו	racannaic	בווח	םו	CIANA	ביו	racall Itlan	ALL: II	CONTIANT	
-11	Siulialii	CCI	いしいしゅっ	verbar.	162	ICCUIIIAIS	นนธ		SIULIE	ıa	resolution	uu II	COHIGH	_
				,	, –		90.0	_		. •				•

CATHY POIRIER, MAIRESSE